

Le Directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2003-775 modifiée du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;

Vu la loi n° 2010-1330 modifiée du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;

Vu la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 modifiée garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2014-350 du 19 mars 2014 relatif à la retraite anticipée au titre des carrières longues ;

Vu la décision du 17 janvier 2020 modifiant la situation indiciaire de M. Laurent DUTERTRE, attaché d'administration de l'État, 8^{ème} échelon, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la demande d'admission à la retraite formulée par l'intéressé en date du 28 octobre 2021 ;

Considérant que l'intéressé remplit les conditions pour un départ anticipé à la retraite au titre des carrières longues,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : M. Laurent DUTERTRE, attaché d'administration de l'État de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, 8^{ème} échelon (IB 693 – IM 575), est admis à faire valoir ses droits à la retraite au titre des carrières longues à compter du 1^{er} mai 2022 tous droits à congés administratifs épuisés.

ARTICLE 2 : À compter de la même date, M. Laurent DUTERTRE est radié du corps des attachés d'administration de l'État.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (www.ofpra.gouv.fr).

Fait à Fontenay-sous-Bois, le

16 NOV. 2021

Le Directeur général de l'O.F.P.R.A.



Julien BOUCHER